

# Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

14, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>). — Téléph. : CENTRAL 69-70

DIRECTEUR :

142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>). — Téléph. : CENTRAL 80-62

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Miguel ALMEREYDA

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

## La Réaction part en guerre

**Finie, l'Union Sacrée !**  
La Réaction vient de rompre le pacte national. Elle déclare la guerre aux républicains.

C'est M. Gustave de Lamarzelle qui nous signifie cette décision, au nom des gens du Pape et du Roi. Et M. de Lamarzelle a le droit de parler au nom du parti des curés et des nobles. S'il est de noblesse récente et suspecte — son grand-père était un homme d'affaires qui s'enrichit en faisant le commerce des biens saisis aux émigrés, — il est l'un d'un cléricisme garanti. Et d'abord, il entend la religion comme on doit l'entendre, sous peine d'être condamné comme moderniste ou libéral, c'est-à-dire qu'il ne voit dans l'Église romaine qu'une arme au service du roi Philippe d'Orléans. De cette religion, il pratique la morale dans la mesure qu'ont fixée les pères de la Compagnie de Jésus, c'est-à-dire qu'il n'hésite point à mentir quand l'intérêt de sa faction semble l'exiger. Aussi l'Église romaine a-t-elle breveté le cléricisme de M. de Lamarzelle en faisant de ce catog ignare, mais habile, un professeur à l'Institut Catholique.

M. de Lamarzelle peut donc parler au nom de la Réaction. Il ne s'en prive pas, et voici ce qu'il nous déclare, après avoir raconté que les curés et leurs vaillants sont persécutés :

« Il faut que le gouvernement nous défende et se défende. Et pour bien se défendre en la circonstance, comme toujours, il faut attaquer. »

Ce vieux jésuite sait parfaitement que le gouvernement de la République a autre chose à faire que de défendre les gens d'Église, que nul n'attaque d'ailleurs, et qui jouissent, et abusent, non seulement de la paix, mais de l'impunité. Le gouvernement de la République a à défendre la France, dont le salut importe autrement que celui du cléricisme.

M. de Lamarzelle le sait. Son appel au gouvernement n'est donc qu'une hypocrite précaution oratoire. Quand il nous annonce qu'il faut attaquer, M. de Lamarzelle nous informe donc, tout simplement, que la Réaction ne peut plus se tenir tranquille et va entreprendre une violente offensive contre la République et les républicains.

Trop longtemps, nous avons laissé les gens de l'Église et du Roi se livrer à l'abri de l'Union Sacrée, aux pires manœuvres. Ils ont perdu tout sens de la mesure et toute notion de prudence. Ils multiplient leurs exigences.

Nous les attendons.

Georges CLAIRET

## La Reddition du Monténégro

Le Monténégro s'est rendu. Le 13 janvier, le roi a demandé à l'Autriche la cessation des hostilités et l'ouverture de négociations de paix.

Rendez-vous d'abord, lui fut-il répondu.

Il accepta.

**Les conditions**

Les conditions de la capitulation ont été indiquées officiellement par le comte Tisza à la Chambre des députés hongroise.

« Je demande la permission d'interrompre le débat pour communiquer à la Chambre que le roi et le gouvernement du Monténégro ont demandé l'ouverture de négociations de paix. »

En réponse, nous avons exigé, comme condition à l'ouverture des négociations de paix, le désarmement sans conditions. Ainsi, lorsque la capitulation sera terminée, les négociations pourront commencer.

« Sans vouloir exagérer l'importance de cet événement, je crois pouvoir le qualifier cependant d'important et de réjouissant. C'est le premier fruit de l'endurance, de la persévérance, de l'héroïsme de la monarchie et de la nation hongroise. »

**L'opinion française**

Dans l'« Echo de Paris », M. Jean Herbelte, qui avait, dès hier matin, fait prévoir la nouvelle, se dit peiné, mais pas surpris ; et il nous engage à ne pas confondre dans la même réprobation le roi du Monténégro et le vaillant peuple monténégrin.

Cette distinction a surpris sous la plume d'un publiciste réactionnaire, collaborateur d'un journal césarien.

Il ne faut pas confondre le peuple monténégrin, chez qui l'héroïsme est une vertu féconde, avec ceux qui ont pu en son nom parler avec l'Autriche. Le peuple monténégrin s'accorde dans une lutte terriblement héroïque, et il doit nous rester cher. Mais nous ne pouvons pas juger non plus le roi Nicolas comme s'il était

le chef d'un Etat comparable aux nations européennes d'aujourd'hui. Héritier des archévêques et des vladikas qui étaient, en quelque sorte, les propriétaires spirituels et temporels de leur peuple, le roi de Monténégro a presque la même mentalité que ses prédécesseurs du dix-septième siècle. S'incliner devant un ennemi très puissant ne lui paraît pas un dommage irréparable. Il pourra que sa dynastie et ses royaumes restent ennemis au sol de leur montagne. Combien de fois la principauté de Monténégro n'a-t-elle résisté ainsi à l'écrasante supériorité des Turcs ?

Et voilà un roy de plus à ajouter à la liste des rois assassins de leurs peuples, les Guillaume, les François-Joseph, les Ferdinand.

Le « Petit Parisien » et le « Matin » se contentent d'expliquer la détermination du roi Nicolas. De même le « Petit Journal », qui note, en outre, les efforts accomplis par le roi d'Italie pour faire tenir à outrance le Monténégro. « La portée d'un désarmement du Monténégro, dit Saint-Brice du « Journal », essentiellement morale. »

## Les Loyers des Salariés

Que Messieurs les juges de paix se le tiennent pour dit. Il ne leur sera plus permis de se livrer à des jugements fantaisistes contre les locataires. S'ils pouvaient leurs manifestations en faveur des propriétaires, il n'est pas douteux que des sanctions seraient prises contre eux, car ils ne doivent pas l'oublier, ils sont révoqués.

Les décrets moratoires ont forcé de loi et le délai accordé pour les paiements n'est nullement un délai de grâce mais un délai de droit. Il ne peut donc être ordonné aucune saisie-gagerie contre les biens des mobilisés. Le juge de paix du premier canton de Bordeaux vient de rendre à cet effet un jugement qui annule la procédure d'un propriétaire trop pressé et qui le condamne à vingt francs de dommages et intérêts pour préjudice causé à son locataire.

La question des loyers qui est une question complexe, sera résolue d'une façon conforme à l'intérêt national grâce à la sollicitude du Parlement. Il ne faut pas que les propriétaires par leur intraitable orgueil essaient de la compliquer. Ils peuvent être assurés qu'ils n'acquiescent rien.

Nous ne cessons de le répéter. L'état de guerre a fait subir des modifications profondes au principe du respect des contrats dont ils se prévalent. Peut-être même que cette situation doit être considérée comme un cas de force majeure annulant ipso facto toutes les obligations.

Mais cette question ne peut être actuellement envisagée par suite de sa trop grande étendue. Il faut se tenir au problème des loyers, il faut veiller à ce que les locataires soient appliqués à ce que leur texte et dans leur esprit, et il faut empêcher par tous les moyens que les magistrats ne se livrent à des interprétations personnelles.

M. Viviani, garde des Sceaux, vient formellement de déclarer que pour les loyers au-dessous de 600 francs, les propriétaires ne pourront en aucune façon appeler en justice le juge de paix des locataires qui ne seraient pas ou fonctionnaires ou employés d'administration ayant un salaire au minimum de 3.000 francs. Ni les membres des professions libérales ni les ouvriers ne peuvent être cités en justice pour le paiement de leurs loyers, puisque le décret moratoire porte qu'il ne s'agit que de traitements ou d'appointements.

Il faut espérer que, malgré la présence du dernier moralorium, les premiers juges des réclamations des propriétaires, car ces derniers favorisés de la fortune monteront qu'ils ont surtout souci de leur intérêt particulier et qu'ils ne craignent pas de troubler la paix intérieure du pays.

## Une délégation chez M. Viviani

Une délégation du Comité d'action et du Groupe socialiste à la Chambre, composée de MM. M. Cachin, Levasseur, Luquet, Joubaux et Bled a été reçue par M. Viviani, garde des Sceaux.

Cette démarche avait pour objet d'attirer l'attention du ministre sur les abus auxquels les propriétaires vont pouvoir se livrer, à l'encontre de nombreux locataires, en se servant de la disposition introduite dans le dernier décret moratoire, disposition qui vise les locataires ayant un traitement ou des appointements annuels d'au moins 3.000 francs. Les délégués ont exposé que tous les locataires non mobilisés vont pouvoir être traités dans les mêmes conditions de paix.

Le ministre a déclaré qu'il ne semblait pas possible de rapporter cette disposition qui, d'ailleurs, ne permettait d'acquiescer que les locataires qui ont un traitement ou des appointements annuels certains et non ceux qui touchent un salaire, lequel est toujours aléatoire.

Les délégués ont ensuite entretenu le ministre des insinuations et des lacunes du projet rapporté par M. Ignace. Ils se sont notamment vivement élevés contre toute idée d'immunité aux propriétaires, lui opposant la répartition des pertes des loyers entre tous les propriétaires eux-mêmes.

Enfin, la délégation a saisi M. Viviani de l'usage abusif que font nombre de magistrats et de propriétaires des articles 810 et 1722 du Code de procédure de la saisie-gagerie à l'égard du premier et poursuivre l'expulsion des locataires à l'égard du second.

## SOUS NOTRE BONNET

Un nouveau quotidien paraîtra le 1<sup>er</sup> février. Titre : l'Opinion Française.

## Faits divers

**N'oubliez pas les centimes**  
La générosité des employés et agents de la Préfecture de Police ne se laisse pas séduire. Ils ont voté à leur 17<sup>e</sup> souscription, et cette souscription, close hier, s'élève à 14.271 francs, plus 25 centimes.

## The right man in the right place

## Comment on sabote les bonnes volontés

Dénoncer le mal, c'est provoquer le remède. Critiquer une organisation déficiente, c'est encore servir.

On ne louera jamais assez M. Charles Humbert pour ses initiatives hardies, ses campagnes courageuses, son opposition clairvoyante et salutaire.

Quand il sera possible de faire le bilan de cette guerre on s'apercevra que nous lui devons beaucoup.

Récemment, il appela l'attention du général Galliéni — et du Parlement qui est tout de même là pour contrôler les ministres — sur le gaspillage des hommes.

« On convoque trop d'hommes, disait en substance l'honorable sénateur de la Meuse, et là où cinquante hommes compétents suffiraient pour assurer un service, on s'encombre de cinq cents mobilisés qui feraient merveille ailleurs, ne serait-ce qu'en s'occupant de leurs affaires. »

Nous nous promettons de promener un jour nos lecteurs de bureau en bureau de service en service où, malgré toutes les annonces contraires, des dizaines de milliers d'auxiliaires s'étendent sans rien faire d'utile.

Nous nous contenterons aujourd'hui de conter quelques faits, au hasard de nos souvenirs, de nos rencontres.

## Le balai du médecin

Parlerons-nous de ce dépôt parisien où nous avons rencontré, il y a peu de jours, un pharmacien et un médecin dans l'exercice de leurs fonctions militaires ?

Le médecin gravement, soigneusement, avec méthode, époussetait du bout d'un balai fragile les pavés d'une cour. Quand il avait fini, il recommençait à son geste, sur un rythme lent — sa barbe flottant au vent, ses binocles toujours penchés vers les pavés innombrables.

Quant au pharmacien, il haletait d'avoir monté et descendu des étages, courbé sous des paillasses poussiéreuses et visiblement s'était acclimaté des colonies entières d'animaux peu sympathiques. Le malheureux asthmatique, étouffait, c'était un gros homme plutôt petit, très grisonnant et qui, largement, avait passé la quarantaine.

Deux hommes commandaient la corvée, paisibles, souriants, heureux et n'ayant d'autre souci que celui de ne pas laisser éteindre l'un sa pipe, l'autre sa cigarette.

Le premier était caporal et pouvait bien avoir vingt ans.

Le second était soldat de première classe. Dans la vie civile, il était débardeur, à la Villette.

## La paille de fer du bactériologiste

Puisque nous sommes dans le service de santé, je n'en voudrais de ne pas citer le cas de ce bactériologiste, déjà cité par un de nos confrères, et qui ne manque pas d'être édifiant.

C'était dans le plus militaire des hôpitaux militaires de Paris. Un journaliste, curieux comme le sont tous les individus de cette espèce, avait profité de ses bonnes relations avec une « autorité » de la maison pour visiter les différents services.

Tout en félicitant chaleureusement le médecin-chef, il s'arrangea pour laisser percer qu'il n'paraissait que quelque chose manquait dans l'établissement.

C'est vrai, dit le médecin-chef qui avait compris à demi mot : il ne faudrait un bactériologiste. Ah ! si nous en avions un, quels belles choses nous ferions ! Mais on nous refuse tout ce que nous demandons.

« Au fait, conclut-il, avec un sourire engageant, peut-être que votre influence ? »

— Peut-être !... Peut-être, grommela notre confrère. On pourrait essayer. Mais qui vous le ferait-il ?

Puis, après un temps :

— Et si vous demandiez Untel ?

— Untel ! s'exclama le médecin-chef, mais ce serait merveilleux ! C'est justement lui qui conviendrait le mieux...

— Je vais vous l'envoyer, dit le journaliste. Ou plutôt non, venez avec moi.

Ils parcoururent à nouveau, de compagnie, les salles de blessés et de malades.

## La roue tourne...

Nous pourrions continuer à l'infini. Nous avons vu :

Dans des ambulances, des infirmiers de visite — souvent des prêtres — qui n'avaient même pas le catéchisme ; ils étaient secondés par des agriculteurs, des maçons, des terrassiers, des ingénieurs dans le service de santé ; des étudiants en médecine dans le génie ; des coiffeurs, des employés de commerce, des bureaucrates pour conduire des chevaux.

Pour faire des brancardiers, on prend des malingres échappés de l'auxiliaire ou même auxiliaires maintenus. Ils n'ont souvent pas la force de soulever un brancard.

En revanche, des gaillards solides sont dans les bureaux de C. O. A., et beaucoup ne sauraient pas tenir une plume. Mais il faut des ordonnances, et des plantons pour doubler les ordonnances.

N'insistons pas ; la liste serait interminable. Aussi bien, nos lecteurs pourraient y ajouter, et ce journal n'y suffirait pas.

D'ailleurs, tout le monde est fixé, et le général Galliéni l'est plus que tout le monde.

Mettez chacun à sa place, c'est donc tellement difficile ?

Il faudrait, d'abord, le moins d'auxiliaires possible sous les drapeaux. Mieux

vaut payer des remplaçants. Ils coûtent moins cher souvent, et tel auxiliaire dont le labeur est sans valeur sous l'uniforme, serait, libre, une source de richesse pour le pays.

Parler de réorganiser le travail, c'est facile.

Permettre de le réorganiser vaudrait mieux.

Qu'on s'y efforce !

Qu'on cherche partout le maximum de rendement !

Et qu'on cesse de faire subir à des Français qui ne demandent qu'à servir, c'est-à-dire à rendre véritablement des services, le supplice de l'œuf qui poursuit, en vain, dans sa cage tourmentée, on ne sait quelle impossible réalisation.

Il ne suffit pas que la roue tourne : il faut mouder.

Jacques CUERRIER.

## Glanes du Soir

Dans les théâtres, des doctoresse remplaceront les médecins de service... (Décision du Préfet de police)

Je suis allé hier au théâtre. Il y avait à côté de moi une petite dame charmante. Circonstance qui n'était pas pour me déplaire, elle était seule.

— Madame, si-je, ne trouvez-vous pas qu'il fait très chaud ici ?

— Ah, voisine, tourna son face-à-main de mon côté. Avant de répondre, elle renifla un peu, se frotta le nez, sortit un mouchoir thermomètre de sa poche. Puis :

— 33 degrés, monsieur. Cette salle est, en effet, un peu chaude. Cela vaut mieux, comme le disait M. le professeur Chantemesse, pour la respiration des spectateurs américains et des femmes chlorotiques... Cette réponse, on le conçoit, me déconcerta un peu.

— Madame, repris-je, cette tragédie est passionnante... Passionnante ! Vous êtes bien indulgent, monsieur. Dans la première partie, la princesse boit un verre d'eau qui n'est pas bouillie. Rien n'est plus malsain. Sa fille lit un chapitre du dernier roman de M. Paul Bourget au risque de contracter la méningite cérébro-spinale. Quelle imprudence !

— Pardon, madame, mais les artistes ont beaucoup de talent... Du talent ? Vous n'avez pas vu les jambes de l'ingénieur, elle a des varices et un commencement de phlébite. Le père noble est employé dans une maison de commerce. C'est comme le jeune premier. Vous n'avez pas vu son crâne, monsieur. Il a de Tezema du cuir chevelu.

Je voulais m'enfuir, épouvanté. Ma voisine ne m'en laissa pas le temps. De son réticule, elle tira sa carte de visite qu'elle me tendit :

Mme GERMAINE PELLETIER  
Doctoresse de service.

Avec le sourire le plus séduisant, elle ajouta :

— Vous avez la figure très pâle, monsieur. Une grave maladie de cœur, sans doute. Venez me voir. C'est deux fois la consultation...  
Léo Poldès.

## Communiqués Officiels

**TROIS HEURES**  
Cannonnade intermittente au cours de la nuit sur divers points du front. Aucun événement important à signaler.

**Communiqué anglais**  
Londres, 17 janvier. — Communiqué du front britannique en France, 17/1, 23 heures : Hier soir, à Givenchy, les Allemands ont montré quelque activité avec des bombes et des mortiers de tranchées. Aujourd'hui, au même endroit, nous avons exécuté avec d'excellents résultats, une attaque combinée au moyen de bombes, de grenades, de mortiers de tranchées et de fusils. Notre bombardement a été efficace à Erchinghien, à Zwartewald et au nord d'Ypres où il a provoqué un grand incendie en arrière des lignes allemandes. L'artillerie allemande a été active à Ypres.

**Communiqué russe**  
Pétrograd, 17 janvier. — Communiqué de l'état-major du généralissime : Des aéoplanes allemands ont exécuté des raids sur Schklov, Kuznetsov et Drinsk. Dans les régions de Plakane, au sud de Riga, de Kockenhusen, à l'est de Friedrichstadt et d'Iluliste, il y a eu un duel d'artillerie ainsi que le village de Lavrensha et dans la région de Dubitsk, au nord-ouest de Drinsk. Les Russes ont tenté à deux reprises de passer sur la rive droite de l'Arkhangelais, chaque fois ils ont été repoussés.

**AU CAUCASE**  
Dans les combats du 15 janvier, nos troupes ont fait 167 soldats prisonniers ; elles ont saisi un dépôt d'artillerie lourde situé au nord-ouest de la ville de Horassan et environ un million de cartouches, de fusils et plusieurs milliers d'obus.

**Le Front Oriental**  
Les aviateurs français autour de Salonique  
Athènes, 17 janvier. — Selon des informations sûres de Salonique, le résultat du dernier raid des aviateurs français sur les campements de Petrisch a été désastreux pour les Bulgares, dont plusieurs centaines ont été tués ou blessés. Les Alliés ont établi une nouvelle station aéronautique.

**Le Front Occidental**  
La force du bombardement anglais  
Rotterdam, 17 janvier. — Les Allemands ont eu à supporter une terrible fin de semaine par suite des très continus de l'artillerie lourde anglaise. De Hel-Sin, au Nord, jusqu'à L'Yves, les lignes allemandes ont été bombardées d'une façon terriblement meurtrière.

## Les Cafards de la "Croix"

Rien de plus légitime que de citer dans un journal, l'article d'un confrère. Rien de plus légitime, non plus, que de couper, dans un article, les passages inécessants et de les citer seuls. Rien de plus légitime, enfin, que de supprimer, dans un article que l'on cite, tel ou tel passage, dont on juge la reproduction superflue ; mais l'honnêteté la plus élémentaire fait alors un devoir à celui qui cite en coupant d'indiquer que sa citation n'est pas complète et de remplacer par des points de suspension les passages supprimés. Agir autrement c'est commettre un faux caractérisé : un faux par citation tronquée.

Les assumptionnistes qui fabriquent la Croix sont des faussaires.

Dans leur numéro de samedi soir, ils se remettent à citer les articles de leur complice, le bandit néo-républicain, Léon Daudet, avec lequel, vous le savez, ils ont lié partie, ils ont conclu un pacte ignominieux.

La Croix reproduit donc le paquet de diffamations que Léon Daudet donna à l'« Action Française » vendredi matin.

Mais, d'abord, de cet article, les moines ne donnent que la première partie. Sans indiquer que cet article se continue sur une colonne encore, ils le coupent au milieu, et se gardent de reproduire toutes les attaques personnelles que contient l'élocution de Daudet. Une fois, la Croix s'était risquée à reproduire les injures répandues par Daudet contre notre directeur, Miguel Almereyda. Il ne nous a pas fallu longtemps pour ramener les satyres de l'Assommoir à plus de pudeur et plus de prudence. Ils ne renouvellent plus cette sottise. Ils arrêtent leurs citations au bon moment.

De même dans la partie de l'article qu'ils reproduisent, ils remplacent par de prudentes points de suspension tous les détails donnés par Léon Daudet à l'appui de ses accusations mensongères.

Mais voici le faux :

Léon Daudet avait écrit :

« Presque seul dans la presse de province, le *Nouveliste de Lyon*, par une lamentable exception, fait le silence sur les mentes boches de l'intérieur. Le directeur de cette feuille, responsable d'un tel état de choses, est véritablement un bien peu brave homme. »

Les cafards de la « Croix » reproduisent la première de ces deux phrases. C'est un coup jésuitique porté au « *Nouveliste* », grand journal catholique dont la clientèle fort nombreuse dans la région lyonnaise est depuis longtemps gagnée, mais en vain, par les gazettes concurrentes qui appartiennent au Syndicat de la Presse Régionale, groupe de calotins où se retrouvent presque tous les gens de la « Croix ».

Mais la « Croix » se garde de reproduire la seconde de ces phrases, celle qui est une injure au directeur du « *Nouveliste* ». La « Croix » supprime cette phrase. Mais elle n'indique pas qu'elle la supprime. Aussi les lecteurs de la « Croix » n'auront pas idée d'aller le chercher dans l'« *Action Française* ». C'est ce que la « Croix » veut éviter. C'est le but de ce faux par omission qui combat les révérends pères de l'Assommoir, passés maître dans un art dont on a le tort d'attribuer la maîtrise à la monopole aux jésuites. Si les lecteurs de la « Croix » avaient lu cette injure, ils auraient aussitôt mis en doute la sincérité de l'article tout entier. Car le directeur du « *Nouveliste* », qui est un professeur des Facultés catholiques de Lyon, jouit, dans le monde cléricol, d'une autre considération que celle qu'environne le frère de Lucien Daudet, l'ancien mari de Jeanne Hugo. Et à voir le « *Croix* » reproduire les sottises injures de Léon Daudet contre le directeur du « *Nouveliste* », on aurait conçu le plus parfait mépris et pour Daudet et pour les moines assumptionnistes qui s'associent à ses diffamations en les reproduisant.

Et voilà pourquoi les moines de la « Croix » ont commis leur faux, en échantonnant l'article de leur complice. Ils feraient mieux de chasser aussi ceux de leurs frères qui s'expédient en Orient ; ils évitèrent ainsi maint scandale de moeurs et mettèrent à l'abri la pureté des sœurs et celle des jeunes novices.

**Une histoire maladroite**  
Par le boulevard Magenta, ce matin, vers dix heures, une voiture de vidanges de la maison Moritz, poursuivait sa marche léthargique, sans de temps en temps d'un ironique coup de bélier ou d'un quolibet joyeux.

Soudain on la vit s'écrouler passivement. Elle était tombée dans un trou, profond d'un mètre à la hauteur du numéro 157, où l'on exécute de travaux.

Devant cet obstacle maladevant, les tramways furent arrêtés. « *Place Blanche-Bastille* », « *Lignancourt-Bastille* »,

AUX ÉCOUTES

La Bonne Hôtellerie

J'ai déjeuné l'autre matin dans une hôtellerie où tout était clair, et tout était gai, où tout chantait les jours futurs des conjuges.

Au hameau de Vestres, dans la Côte-d'Or, un petit ballon allemand est tombé. A ce ballonnet était accroché un paquet d'exemplaires de la Gazette des Ardennes.

La Croix-Rouge américaine, sous l'inspiration des Allemands, a demandé grâce pour les petits enfants d'Allemagne. Elle désire obtenir que du lait condensé puisse leur être envoyé.

En 70, la même demande fut faite. Alors elle était adressée par les Parisiens assiégés aux Prussiens qui refusèrent.

Le premier ancre du « 75 » fit son apparition en 1839, au siège de Puygubert, qui se trouve dans la Dordogne. C'était le général de Toulouse, Pierre de La Palu, qui était l'assaillant.

Le premier ancre du « 75 » fit son apparition en 1839, au siège de Puygubert, qui se trouve dans la Dordogne. C'était le général de Toulouse, Pierre de La Palu, qui était l'assaillant.

Ce qui importe, c'est la place qu'y prendra la femme et en ceci, je la vois très bien apportant dans l'arrangement d'une table, d'une pièce, ses qualités d'élégance et de goût.

Hier soir, dans le coquet établissement de la place Clichy, l'Européen ne pas le nommer, un incident très significatif prouva combien nos dirigeants actuels sont populaires.

Darraz, qui, chaque soir, personifie les contemporains les plus en vue, venait d'apparaître en Brian quand, d'une loge, partit le signal des applaudissements.

Quel était l'original ?... Certains sceptiques affirmeraient que tous les deux étaient des sosies, cependant, si nous n'crovons que source sûre, c'était bien notre Premier en personne qui était venu applaudir son imitateur.

D'ailleurs, chaque soir, quelque nouvelle personnalité vient à venir applaudir son sosie, et ces scènes imprévues dans la salle ne sont pas les moins goûtées du public qui aime dans une ovation commune l'original et la copie !

Le 21 janvier approche et les royalistes préparent oignons et échalottes pour verser des larmes de larmes en pensant au Roy-Martyr.

En réalité, ce Louis XVI, qu'ils nous représentent volontiers comme un doux imbécille, bête à faire vomir, mais incapable de faire pleurer, était une brute méchante.

Les chroniques habituelles complètent ce numéro, dans lequel Guillaume Apollinaire reprend sa « Vie anecdotique » en nous parlant des petits crapauds d'André Breton et de l'installation en Suisse de Willy qui, pour un confrère génois, réussit à faire un reportage en Allemagne.

Les Arts L'Exposition Gino Severini est ouverte à la galerie Boule de Monvel (18, rue Tronchet), du 15 janvier au 1er février.

LES CONFERENCES Au Collège libre des Sciences Sociales, aujourd'hui, à 5 heures 30, M. Étienne Richel, L'œuvre de demain au Maroc.

POSTE RESTANTE Parmi les reliques du Musée de Mallbré, l'Émile Fabre, administrateur général du Centre Français vient d'imprimer pour fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire de Molière, se trouvent les manuscrits du grand auteur comique.

LA VIE DE PARIS Les cinq à sept du Grand Palais Nos lecteurs savent de quels soins attentifs sont entourés ceux de nos diesses qui ont la chance d'être hospitalisées au Grand Palais.

Groupes et Syndicats Syndicats 24 heures 30. — Habilitation (au siège), Parti Socialiste.

Coopératives 24 heures 30. — Harmonie de la Bellevilloise (au siège).

Les Loyers pendant la Guerre

A la Manière de Gorenflot

M. Ignace et les commissions arbitrales

M. Ignace ne s'est pas montré particulièrement large, on va le voir en ce qui concerne les réductions, l'exonération et dégrèvements.

Il prévoit que pour la durée de la guerre et pendant les six mois qui suivront la cessation des hostilités — simple question est-il bien sûr que la démolition, c'est-à-dire la reprise de la vie normale, aura lieu dans ces six mois ?

De même, dans tous les cas, il paraît être accordé aux locataires des dégrèvements pour se libérer ; ce serait un moratorium légal.

Les dégrèvements, puisque M. Ignace veut l'application immédiate de son projet, ne changeront rien à la situation de fait. Il veut en faire bénéficier les mobilisés et les bénéficiaires des allocations militaires et de chômage mais prévoyant garde en présence de l'impression de l'article 13, ce n'est pas un cadeau qu'il leur fait !

Cela n'empêche pas le rapporteur de dire que les mobilisés seront tranquilles à ce sujet jusqu'à la fin de la guerre. Pas plus que maintenant ! Il croit que l'incertitude ou le mécontentement de leur sort futur soit bien une raison de quiétude ?

En outre, il supprime toute distinction entre les loyers suivant leur chiffre, et permet aux propriétaires de faire la preuve que leurs locataires ont des ressources, voyez le beau jeu à chicanes et la belle convenue à procès !

M. Ignace doit être un fort pince-sans-rire, car il déclare vouloir ainsi débarrasser le préambule de litiges nombreux et inutiles... Mais nos conclusions seraient encore plus graves.

Ainsi donc, sous couleur de liquider sans retard la question des loyers, le projet de M. Ignace aboutit tout juste à supprimer, en fait toutes les garanties accordées jusqu'à présent par les décrets gouvernementaux aux locataires, sauf pour les mobilisés dont la situation ne pouvait assurément être changée.

Toutes les garanties levées par le pouvoir, dans l'intérêt de la nation et de la justice, contre les revendications déjà trop nombreuses et souvent abusives des propriétaires tomberaient de ce fait.

Coûtant la suppression sans phrases d'un état de choses absolument imposé par les circonstances, et cela au moment où la guerre, en durcissant la situation de la plupart de nos concitoyens.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

En bien ! M. Ignace n'en veut pas. C'est juste, mais c'est ainsi ! Pour justifier ce refus extraordinaire il invoque une série d'arguments et de chicanes qui puent leur voisin à pleins nez.

M. Ignace craint qu'il sera impossible de constituer ces jurys, d'autant qu'il faudra dresser des listes trop nombreuses, ensuite parce qu'il serait difficile de trouver assez qui soient absolument propriétaires ou exclusivement locataires.

Comprenez qui pourra ! En tout cas, nous ne voulons pas nous arrêter à discuter des mauvais raisonnements. La tâche est assez large et plus que suffisante pour instituer une juridiction arbitrale. Et nous ne pouvons pas nous permettre de lorsque la pratique de l'arbitrage entre de plus en plus dans les mœurs ; on vient sérieusement en constituer la possibilité.

Aussi bien, nous proposons M. Ignace ? Sa conception est insupportable. Se rendant compte qu'il est impossible de recourir aux tribunaux ordinaires, il propose de constituer des jurys avec des juges professionnels.

C'est proprement se moquer du monde. Quand il baptisait son lapin carpe, Gorenflot ne faisait pas une autre opération que le trop ignominieux M. Ignace.

Des juges de métier constitueront forcément, de quelque façon qu'on la nomme, une juridiction comparable à celle du droit commun, et l'on reviendra ainsi à ce qu'on avait précisément voulu éviter.

Les propriétaires en l'exercice de leurs fonctions nouvelles, leur état d'esprit et leurs habitudes professionnelles. On nous permettra de penser, sans mettre en doute ni leur probité, ni leur intelligence, qu'une matière aussi délicate, il peut en résulter des inconvénients.

En outre, comment éviterait-on les lenteurs alors qu'il s'agit de régler des litiges fort nombreux ? Enfin, et ceci est un gros argument d'ordre moral, une décision de ces juges serait une décision d'autorité et l'on sait qu'une fin de procès ne va pas sans laisser des rançunes. Une décision arbitraire rendue par des pairs est un acte nul, une transaction. N'est-ce pas ce qu'il convient de rechercher en l'espèce, alors que tout le monde déclare hautement désirable le maintien de l'accord national ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

Notre opposition politique motivée n'est du reste pas la seule. A terme, avons nous dit, le rapport Ignace n'est-elle est-ce que des protestations vaines ?

Les loyers maintenant les points de vue secondaires du rapport de M. Ignace et de son projet. Ils soulèveraient certes beaucoup de critiques dont quelques-unes seraient fort intéressantes. Mais ce que nous avons déjà dit suffit à expliquer pourquoi nous repoussons l'œuvre du député de Seine.

LES PLANCHES

ÉCHOS

Hier ont commencé les répétitions de La Figurante, la belle œuvre de M. François de Curel avec la distribution suivante à la Comédie Française : MM. de Féraudy, Théodore de Monnès, Raphaël Duval, Jean de Renoval ; Mmes Lécroix, Françoise de Renoval, Berthe Cerny, Hélène de Monnès.

Après Variétés, ce soir à 8 heures 30, première reprise de Miquette et sa mère, comédie en trois actes de MM. R. de Fiers et G. A. de Caillavet. Marquis de la Tour Mirande, MM. Félix Huguenot ; Mouchaban, Gaston Dubosc ; Urbain de la Tour Mirande, Félix Gandéra ; Labord, Pierre, Gibard ; Labouret, Godeau, etc., etc.

Madame Grandier, Mmes Marcelle Lender ; Miquette Grandier, Jane Renouard ; Péronne d'Amby ; Toïa, Maria Nivé ; Pamela, Daumont ; Mlle Foché, Mary Bayard ; etc., etc.

Courrier des Spectacles

Opéra-Comique. — L'Opéra-Comique donnera jeudi, en matinée, le Jui Polonais dont l'écritain est romain, avec la mise en scène nouvelle de M. Gheusi vient de réaliser, rue Favart, une vision saisissante du célèbre drame alsacien. M. Camille Bréanger dirigera l'orchestre ; M. Jean Perier, Mathis hors de pair, Mmes Fernande Farandier, M. de la Chapelle, Gaudin, Bernhardt, Vaux, Fayan, Latala et Azéma assurent à l'œuvre envoi une interprétation des plus brillantes.

Après le Jui Polonais, Mlle Marthe Chenal créera le Tambour de M. Alfred Bruneau, poème de Saint-Georges de Bouhélier, une scène d'une simplicité grandiose, toute d'actualité, et que la grande artiste chantera devant le public avec un sobre et puissant relief.

CE SOIR

THEATRES COMÉDIE-FRANÇAISE, 8 h., L'Ami des Femmes. ODON RÉLACHE. OPÉRA-BOMIQUE, Relâche. TRIANON-LYRIQUE, 8 h. 15, La Poupée. PORTO SAINT-MARTIN — Anna Karoline, à 8 heures, mercredi (première représentation), jeudi, samedi, dimanche (dimanche matinée à 2 h.), Mmes Andrée Mégar, Mad. Guiraud, S. Hévoine, L. Marquet, Leduc, de Fiers, Durcourt, MM. Louis Gauthier, J. Kerm, Gagnis, J. Duval. Gaité, à 8 h. 30, jeudi et dimanche matinée à 2 h. 30, Vous n'avez rien à déclarer ? pièce de MM. Maurice Hennequin et P. Véber. Théâtre Antoine, 8 h. 30, La Belle Aventure. Théâtre Sarah-Bernhardt, 8 h. 30, Agnès de Méranie, 8 h. 30, Madame Sans-Gêne. Gymnase, 8 h. 30, Les Deux Vestales.

De 14 heures à minuit

— 533<sup>e</sup> Jour de la Guerre. — C'est aujourd'hui qu'aura lieu à la frontière de Suisse l'échange des dix otages français internés par les Allemands contre dix civils suisses qui se trouvaient dans des camps de concentration. Parmi les otages français, M. Trépoint, préfet du Nord, et M. Noël, maire de Noyon, sénateur, directeur de l'École centrale de Paris.

— D'Allemagne, on annonce que le kaiser, complètement rétabli, part pour le front. — Dorénavant, tous les fondateurs d'œuvres de bienfaisance destinées à soulager les infortunes causées par la guerre, devront faire une déclaration à la préfecture de leur département, et à Paris, à la préfecture de police, en indiquant le but et les ressources de l'œuvre.

— Cantor, qui injectait du pétrole dans les genoux des soldats pour les faire admettre à l'hôpital, a été arrêté à son domicile, rue des Poissonniers.

— Les troupes ennemies qui menacent Salonicque se décomposent ainsi : 250.000 hommes sur la ligne Doiran à Monastir, 18.000 Tuks près de Xanthi, 30.000 Bulgares et 12.000 Albanais à l'Est de Salonicque. En tout : 310.000 hommes.

— Cinq avions ennemis ont survolé et bombardé Ancône. Un civil tué et dégâts matériels peu importants.

— M. Venizelos, indisposé, garde la chambre. — La Westminster Gazette annonce la construction, après la guerre de tunnels sous la Manche.

— Au hameau du Petit-Parilly (Rhône), Mme Chedecale et sa fille sont assassinées. Le vol est le mobile du crime.

— A Bergen, à la suite de l'incendie que nous avons annoncé hier, il y a 20.000 personnes sans abri.

— Contrairement à ce qu'on avait cru tout d'abord, le magot du père Chalois, assassiné à Joinville-le-Pont, n'aurait pas été volé et on aurait retrouvé toute la fortune de la victime.

— Un raz de marée de 8 mètres de hauteur s'est produit à Hambourg. Les pertes occasionnées par le fléau sont évaluées à plusieurs millions.

Réponses aux lecteurs

M. Barnin. — 1. Le statut des engagés spéciaux ne comporte aucune indication de cette sorte. Les heures de travail sont variables selon l'emploi sollicité. 2. Evidemment non — si le règlement dont vous parlez existe. 3. Cela dépend surtout du chef de service. Les engagés spéciaux sont militaires, et en principe, doivent être traités comme tels. 4. Vous avez droit à la quote-paie puisque engagé après réforme — et à l'indemnité journalière de 2 fr. 50 si vous ne pouvez ni vous coucher à la caserne, 5. Cette question intéressante n'est pas encore réglée. En attendant, les engagés spéciaux circulent librement après l'appel du soir.

TOUS LES SPORTS

Football-Association Dimanche dernier E. C. Français (2) bat C. A. S. Charenton (2) par 3 buts à 1 à Polignac. C. A. S. C. — Bonnet, Dézaux, Montel, Evrard, Gillet, Chabanel, Mailard, Cognat, Rémy, Hégé, Horcholle.

Un sportif rencontre une bonne résistance dans la deuxième équipe Charentonnaise. Cette équipe marque deux buts s'en vit refuser un par l'arbitre.

Bonnet et Horcholle furent de loin les meilleurs joueurs sur le terrain.

UNE FÊTE SPORTIVE

Une grande fête de solidarité en faveur des membres mobilisés aura lieu dimanche prochain.

NOUVEL AMBIGU

Sherlooke-Holmes, 8 heures, mardi, jeudi, samedi, dimanche (dimanche, matinée et soirée), Harry Dean, Janvier, Numès, Gangy, André Pascal et Rosa Bruck.

Rennaissance, 8 h. 30. La Poite, Horlense à dix heures 30. Les Femmes collantes. Apollo, 8 h. 15. Le Coqard de Mimi Pinson. Cluny, 20 heures 30. Les Femmes collantes. Clément-Delau, 8 h. Les Femmes collantes, Vauderle, 2 h. 30 et 8 h. 30. Cabiria, film de Gabriele d'Annunzio.

MUSIC-HALLS, CONCERTS, CABARETS CONCERT MAYOL. Tél. Gut. 68-07. — Madame Bou-Dou-Ba-Da-Bouh Opérette à spectacle, Madeleine Guilly, Mansuelle, Bianca de Bilibao. Partie concert.

Le Coqard, 25, rue Gaumartin, Chansonniers, Skaïth, revue. Folies-Bergère, 8 h. 30, Justauy vent, revue. Scala, 8 h. 30, Taisez-vous... Méfiez-vous, revue. Eldorado, 8 h. 30, Concert.

Olympia, 8 h. 30, Attractions. Gaité-Rochecourt, 8 h. 30, C'est Mimi ! revue. Ba-Ta-Clan, 8 h. 30, Un Bouillon, Les oreilles ennemies nous écoutent, revue.

Moulin de la Chanson, à 8 heures 30, Les Chansonniers et Nom... Mais sans Blague, revue. P. qui Chanle, 8 h. 30, Les Chansonniers, et la revue. La Chauxière, 8 h. 30, Les Chansonniers, Au d'v' l'ém... prunt, revue.

Tous les jours, à 4 heures. Apéritif, le jongleur mondain et ses chiens. MARCELLE, GEORGES et OHLA, Gabrielle, Marcelle, Germaine, Suzanne, Hyder et ses chiens, Le grand Châtel, concert. — Fautoules, 1 fr.

Capucines, 8 h. 30, En franchisant, revue. Nouveaux Capucines à 8 h. 30, attractions. Armin Van Baud, Valéo dans son plongeon diaboloque, Carrol et Antoni, Bénévol le célèbre médium etc., etc.

CINEMAS

CINEMA DES NOUVEAUTES AUBERT-PALACE, 24, boulevard des Batignolles. Tous les jours de 2 heures à 11 heures. Actualités. Programme varié. Intéressant. Orchestre symphonique.

REVOLUCIONEMA (14, rue de la Douane, Tél. 20-44. Tous les jours, matinée à 2 h. 30, soirée à 8 heures. Autour de la guerre. Actualités au jour le jour.

OMNIA PATHE (à côté des Variétés). — Le film Alsace (avec Béatrice) est donné toutes les deux heures de 2 heures à 23 heures, et en séances supplémentaires le matin à 10 heures 30. — De dimanche, Alsace à toutes les séances.

chain, 23 janvier à 2 heures 30 à la salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton. Cette fête organisée par la Fédération Sportive de la Seine, et de gymnastique et la Comédie Française, et Mlle Marguerite Greyval, du Théâtre Antoine ; Mme Geneviève Lorée-Privas, dans ses œuvres et des chansonniers Montmartrains.

CONVOICATIONS SPORTIVES C. S. de la Jeunesse Socialiste du 3<sup>e</sup>. — A 30 heures, gymnase du Docteur Bouteux, 11, rue de Maitte ; culture physique, boxe et lutte. E. S. de l'Unité sociale. — A 20 heures, culture physique par Carré. R. S. C. du Perreux. — A 30 heures 30 entrainement à la Coopérative. Course à pied, boxe et lutte.

A. Bontemps. Aux souscripteurs à l'emprunt de la défense nationale qui doivent se libérer en quatre termes. Il est rappelé aux souscripteurs qui doivent se libérer en quatre termes, que le second terme, soit 26 francs par 5 francs de rente souscrite, — doit être versé le 31 janvier courant au plus tard, sous peine d'interdiction morale et de 0/10 l'an.

Les versements sont reçus : A PARIS : à la Caisse centrale, au Pavillon de Flore ; à la recette centrale ; chez les receveurs, percepteurs ; EN PROVINCE : dans les trésoreries générales, chez les receveurs et chez les percepteurs, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France pour les souscriptions qui y ont été faites. Les certificats provisoires seront remis contre ces versements.

Pour les dommages de guerre Le Comité National d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre vient de tenir sa réunion à l'hôtel de la Société des Ingénieurs Civils de France, où l'on a entendu la remarquable conférence de M. Georges Blondel, qui a expliqué comment l'Allemagne s'est préparée à la guerre. Le sujet traité a reçu les plus chaleureux applaudissements de l'assistance qui vibrât de patriotisme et de résolution.

M. F. Larbaud, doyen de la Faculté de droit qui préside, a dit, en excellent français, ce que fait le Comité National dans l'intérêt des victimes de la guerre et pour la reprise et le développement de la vie économique en France, et notamment dans les régions envahies. Séance reconfortante à tous égards.

PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI JUNE FILLE, 17 ans, bon français, bonne éducation, demande place simple de bureau (prétentions modestes). Adrienne, 16, boulevard Malesherbes.

LEÇONS D'ANGLAIS à domicile par demoiselle anglaise réfugiée de Turquie, Miss Bell, 8 bis, rue Clément-Marot, Paris.

SAGE-FEMME Ancienne élève Maternité de la Faculté de Médecine de Paris, extérieure fermée, reçoit pensionnaires toutes époques, 11, rue Jean-Leclaire, Paris (17<sup>e</sup>). Nord-Sud Marcelet.

LE BONNET ROUGE est composé par une équipe d'ouvriers syndiqués. Le Gérant : LÉON BAYLE.

IMPRIMERIE FRANÇAISE, Maison J. Dangon, GÉORGES DANGON, imprimeur, 123, rue Montmartre, Paris (2<sup>e</sup>).